



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE
29 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

OBJET
DECISION MODIFICATIVE N°3 :
BUDGET COMMUNAL 2023

Pour : 21
Contre : 4
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni, en son lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Morvan Mariannick, Sheps Ariel, Herlin Claire, Franel Hervé, Pelage Alexa, Humbert Guy Charles, Grillot Marie Solange, Souedet Alain, Bocquillon Fleurine, Pastorello Sylvain, Martins Viana Stéphanie, Davoine Christine, Galeazzi Christine, Azevedo José, Bazin Annick, Lepeculier Stéphanie, Chassin de Kergommeaux Stéphanie et Phalippoux Léa.

Étaient absents excusés

M Raynal Stéphane
M Perthuis Laurent
M Cayzac Julien
Mme Pirka Maria
M Muzzin Agostino
Mme Metaut Charlène
M Welsch Rodolphe

Donne pouvoir à

Mme Morvan Mariannick
Mme Martins Viana Stéphanie
Mme Herlin Claire
Mme Grillot Marie Solange
M Franel Hervé
M Sheps Ariel
Mme Chassin de Kergommeaux Stéphanie

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Chenu Laure et Lesage Ghislaine

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET COMMUNAL 2023

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que les Décisions Modificatives (D.M.) sont des corrections apportées au Budget Primitif (B.P.). Elles permettent de tenir compte des événements de toute natures susceptibles de survenir en cours d’année ou de rectifications d’erreurs matérielles. Elles respectent le principe d’équilibre budgétaire et relève de la compétence du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’instruction budgétaire et comptable M14 publiée par arrêté interministériel,

VU le budget primitif communal – exercice 2023 – adopté par le Conseil Municipal,

VU la présentation annexée à la présente délibération,

VU l’avis de la commission des finances du 27 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 21

Contre : 4

Abstention : 0

Messieurs et Mesdames Le Peculier Stéphane, Welsch Rodolphe, Chassin de Kergommeaux Stéphanie et Phalippoux Léa.

APPROUVE les ajustements de crédits annexés à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire

Mariannick MORVAN

ANNEXE DMI N° 03 - Délibération n° 2023 - 10 - 52

FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	49 302,00	CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	29 782,00
611 - Contrats de prestations de services	5 800,00	73224 - Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants	24 490,00
6135 - Locations mobilières	20 400,00	7328 - Autres fiscalités reversées	5 292,00
615231 - Entretien et réparations voiries	8 102,00		
6156 - Maintenance	15 000,00	CHAPITRE 74 - Dotations, subvent* et participat*	48 057,00
		74712 - Emplois d'avenir	1 921,00
CHAPITRE 14 - Atténuations de produits	7 777,00	74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation d	46 136,00
73928 - Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	7 777,00		
CHAPITRE 66 - Charges financières	20 760,00		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00		
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	18 260,00		
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	77 839,00	SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	77 839,00

INVESTISSEMENT

AUGMENTATION DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	46 206,00		
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	46 206,00		
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	360 000,00		
1641 - Emprunts en euros	360 000,00		
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	85 650,00		
2031 - Frais d'études PAPI	85 650,00		
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	491 856,00	SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL GENERAL	569 695,00		77 839,00